

## Renforcement de la lutte anti-contrefaçon pour une meilleure compétitivité: l'Unifab salue le texte voté au Sénat

**Christian Peugeot, Président de l'Unifab, se réjouit du vote par le Sénat de la proposition de loi de Richard Yung visant à renforcer la lutte contre la contrefaçon.** La fabrication et la distribution du faux se sont amplifiées, internationalisées, liées avec des réseaux de criminalité organisée et les produits se sont diversifiés. Le déclenchement par le gouvernement de la procédure accélérée sur ce texte démontre bien l'urgence d'adapter le cadre législatif à la réalité de la contrefaçon. C'est ce que cette loi propose de faire en **consolidant la protection des droits de propriété intellectuelle, en améliorant la détermination des dommages et intérêts accordés aux victimes et en renforçant les moyens d'actions des douanes.**

**L'Unifab est très favorable à ce texte qui dotera la France des outils lui permettant de lutter efficacement contre la contrefaçon. A cette fin, l'Unifab appelle les députés lors du prochain vote à l'Assemblée Nationale à soutenir ce projet et amplifier trois principales dispositions du texte, concernant :**

- **L'adoption de mesures plus dissuasives pour combattre ce commerce illicite :**

Afin de décourager les contrefacteurs, une aggravation des peines est nécessaire, les portant à 5 ans d'emprisonnement et 500 000 euros d'amende (contre 3 ans et 300.000 euros) et, en cas de circonstances aggravantes (bande organisée ou marchandises dangereuses), à 7 ans d'emprisonnement et 700.000 euros d'amende (contre 5 ans et 500.000 euros).

Une augmentation du montant des dommages et intérêts auxquels peuvent prétendre les titulaires de droits de propriété intellectuelle victimes de contrefaçon est essentielle. Ces dommages et intérêts doivent être basés sur 3 chefs de préjudice : les conséquences économiques négatives pour la partie lésée, le préjudice moral et les bénéfices réalisés par le contrefacteur.

- **La facilitation des actions en contrefaçon :**

Les mesures qui permettent de faciliter les actions en contrefaçon doivent être impérativement soutenues, notamment celles visant à renforcer la saisie contrefaçon.

- **Le combat de toutes les contrefaçons, y compris en transit :**

Le contrôle par la douane de toutes les marchandises de contrefaçon passant sur le territoire, incluant les biens transit, afin d'éviter l'accroissement du trafic des contrefaçons à l'intérieur comme à l'extérieur du marché unique, est capital. Il s'agit aussi de protéger les consommateurs des contrefaçons potentiellement dangereuses, et de ne pas pénaliser les entreprises européennes exportatrices qui retrouvent, sur leurs marchés d'export, les dites marchandises contrefaisantes.

*« Avec ce texte, la France a l'occasion de démontrer sa volonté de défendre ses entreprises et d'indiquer son choix de protéger les consommateurs, sur son territoire comme hors de celui-ci. Il est donc indispensable qu'elle se montre ambitieuse et se dote de textes courageux. Seule une telle ligne permettra d'atteindre les objectifs chers à la France que sont la promotion de la propriété intellectuelle, la protection de l'innovation et l'accroissement de la compétitivité des entreprises françaises à l'international. »* déclare Christian Peugeot, Président de l'UNIFAB.